

## **PROTOCOLE II MODIFIÉ**

### **PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DES MINES, PIEGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ETE MODIFIE LE 3 MAI 1996, ANNEXE A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

(Protocole II modifié le 3 mai 1996)

---

#### **FORMULES**

pour les rapports à présenter en application de  
l'article 13, paragraphe 4, et de l'article 11, paragraphe 2

NOM DE LA HAUTE PARTIE

CONTRACTANTE: FRANCE

DATE DE PRESENTATION

DU RAPPORT: 31 mars 2015

AUTORITÉ(S) NATIONALE

À CONTACTER: État-major des armées  
Division « maîtrise des armements »  
14, rue Saint-Dominique  
75700 PARIS SP 07  
France  
Tel : +33 (0) 1 72 69 23 69  
Fax : +33 (0) 1 72 69 23 67

---

(Organisation, numéro(s) de téléphone, télécopie,  
adresse électronique):

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

Ces informations peuvent être communiquées aux autres parties intéressées et aux organisations pertinentes :

OUI

NON

Partiellement, uniquement celles qui figurent sur les formules cochées ci-après:

A

B

C

D

E

F

G



## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule B

### Déminage et programmes de réadaptation

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (b)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(b) Le déminage et les programmes de réadaptation; »

Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du:

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

au :

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

#### Programmes de déminage:

--

#### Programmes de réadaptation:

--

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule C

### Exigences techniques et informations utiles y relatives

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (c)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles y relatives »

Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

**Exigences techniques:**

--

**Toutes autres informations utiles:**

--

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule D

### Textes législatifs

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (d)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole; »

#### Observations:

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du:

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

au :

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

#### **Textes législatifs:**

--



## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Coopération internationale au déminage:

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines, pièges et autres dispositifs. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines, pièges et autres dispositifs.

- Soutien au Centre national de déminage humanitaire (CNDH) :

α - Le CNDH est abrité dans les locaux de l'école du génie d'Angers. Il est doté d'un officier supérieur d'active, d'un officier subalterne de réserve et de deux sous-officiers supérieurs de réserve, tous trois spécialistes du déminage.

- Le CNDH valide les traductions des normes d'action contre les mines (NILAM) effectuées soit par le CPADD au Bénin soit directement, conformément à la demande du CIDH-G. En 2013, 2 normes et 9 amendements ont été traduits et/ou mis à jour.

- Le CNDH dispose d'un représentant au comité de révision des normes (Review Board) qui est un officier supérieur de réserve, qui occupe les fonctions de traducteur au CNDH.

- Le CNDH participe activement au transfert des compétences militaires au profit de la société civile en organisant des stages de sensibilisation au danger des munitions, sous munitions et restes explosifs de guerre pour les expatriés d'entreprises, les membres d'ONG ou les professionnels du tourisme appelés à se rendre dans des zones post-confliktuelles.

- Grâce à la Bande Dessinée de sensibilisation « Mille et une mines », le CNDH exporte un outil efficace de prévention des risques dans les pays qui le demandent pour sensibiliser les populations, notamment les enfants (environ 15.000 BD distribuées en 2014).

- Enfin, il contribue à la mise en ligne de documents sur le site « Bibliomines ».

### Coopération et assistance techniques internationales:

- Soutien au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (CPADD) de Ouidah au Bénin : mise à disposition d'officiers formateurs et financement de formation.

- Soutien au projet d'Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) : mise à disposition d'une coopération.

- Formation d'une vingtaine de démineurs étrangers à l'Ecole du Génie d'Angers et au Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs (PIAM).

- Missions d'expertise pour la formation :

Ces missions consistent dans l'envoi d'experts français pour une formation de courte durée. En 2014, 11 missions réunissant 17 experts ont été financées au bénéfice des pays suivants : Bénin, Cambodge, Liban, Ouzbékistan, Sénégal, Suriname, Ukraine.

- Fourniture de matériel de déminage et de documentation au Bénin et au Liban.

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule F

### Autres points pertinents

---

Article 13,  
paragraphe 4,  
alinéa (f)

« Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire [...] des rapports annuels sur [...] :

(f) D'autres points pertinents. »

*Observations:*

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du:

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

au :

\_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa

**Autres points pertinents:**

--

## PROTOCOLE II MODIFIÉ

### Formule G Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

---

Article 11,  
paragraphe 2

« Chaque Haute Partie contractante s'engage à fournir à la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies des renseignements sur le déminage concernant notamment différents moyens et techniques, ainsi que des listes d'experts, d'organismes spécialisés ou de centres nationaux qui puissent être contactés. »

*Observations:*

Haute Partie Contractante: \_\_\_\_\_

Renseignements pour la  
période allant du: \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

**Moyens et techniques de déminage:**

--

**Listes d'experts et d'organismes spécialisés:**

--

**Centres nationaux à contacter au sujet du déminage:**

--